

Introduction

L'étymologie du mot « tourisme » présente plusieurs origines concomitantes. La plus courante se rapporte à un anglicisme issu du vieux mot français « tour » qui suggère un mouvement rapide et circulaire ; par extension, le circuit que l'on parcourt en un temps limité et le déplacement que l'on effectue ainsi. Il apparaît dans la langue française en 1841 mais son usage courant ne date que de la fin du XIX^e siècle (Chabaud 2000). D'autres recherchent le vieux mot français, et donc son origine grecque *tornos*, qui signifie « boussole », et latine, *tornus* ou *tornare*, qui signifie « tourner », dans le sens de façonner au tour (une machine-outil) : par extension, une personne qui fait un « tour » pour revenir à son point de départ (Bourdeau et Marcotte 2015, p. 1). Il faut préciser que le mot « touriste » est utilisé plus précocement, pour nommer les voyageurs anglais qui se qualifient eux-mêmes de *tourists*. L'étymologie anglaise date le mot « tourist » de 1772, le mot « tourism » de 1811 (Anonyme n.d.). Ce sont par ces origines étymologiques que se diffuse le mot. En Allemagne, après la guerre franco-allemande de 1870-1871, le mot « tour » est remplacé par « Reise », « Wanderung » et, dans les mouvements de jeunesse des années 1920, par « Fahrt », mais le mot « Tourist » demeure en usage (Mundt 2012). Malgré toutes ces étymologies, l'historien et sociologue Marc Boyer constate que la définition du tourisme est sans doute l'exercice le plus difficile qui soit pour qui veut travailler scientifiquement le sujet (Boyer 1982, p. 287).

La désignation du tourisme

De nombreux auteurs ont cherché à en proposer une explication scientifique. La première définition internationale du tourisme, proposée en 1937 par un groupe de statisticiens de la Société des Nations, définit l'activité par quelqu'un qui voyage pendant 24 heures ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel. Cette définition

inclut ceux qui voyagent pour les affaires en plus des loisirs, de la santé ou d'autres fins, et elle qualifie également l'excursionniste comme une personne restant moins de 24 heures dans une destination. La définition ne sert, à l'origine, que pour des statistiques mesurant le tourisme international. Le tourisme intérieur (ou domestique, c'est-à-dire la pratique des personnes ne sortant pas de leur pays) est plus ou moins invisibilisé et la signification fondamentale du tourisme comme activité sociale est négligée. Une définition similaire est produite en 1963 par la Conférence des Nations Unies, adoptée plus tard par l'Union internationale des organisations officielles de voyage, ancêtre de ONU Tourisme (Sharpley 2018, p. 24). Cette définition technique, qui n'est qu'une recommandation, est reprise de façon variable par les États et les agences statistiques, et combattue par les scientifiques qui la jugent simplificatrice.

Des définitions scientifiques sont proposées au moins depuis la fin des années 1940. K. Krapf explique que « plus on étudie le fait touristique dans le temps et l'espace ainsi que dans ses relations concomitantes avec la psychologie, l'économie, la sociologie et jusqu'à la météorologie, moins on arrive à réunir une communauté de critères susceptibles de dégager, d'un commun accord, la notion du tourisme ». La longue liste de définitions possibles ne parvient pas à dépasser la complexité de l'objet étudié et l'imperfection des méthodes mises en œuvre (Krapf 1948, 1954), une conclusion à laquelle arrive également le sociologue Richard Sharpley quand il énumère une impressionnante et pourtant rapide bibliographie, avec différents angles d'approche (Sharpley 2018, p. 1-2). Parmi les premières recherches et études académiques, la géographie joue un rôle fondamental et, depuis les années 1970, une approche multidisciplinaire se développe.

Nous opterons pour une définition souple du touriste, permettant de couvrir la longue durée : une personne partant temporairement pour un mieux-être, sur une période perçue comme longue (l'obligeant à sortir des habitudes de la vie quotidienne), en ayant comme motivation immanente de revenir chez elle. Le tourisme couvre les idées, les actions et les activités en relation directe ou indirecte avec ce touriste, dans son acceptation globale. Il y a là un point focal essentiel. Si le touriste avait une position centrale, le tourisme ne serait ni permanent (puisque'il n'est que de passage) ni pérenne (puisque'il doit nécessairement partir) ; c'est le flux certain de touristes, plus ou moins continu à cause des effets de saisonnalité, qui donne sa réalité à l'activité.

La désignation du touriste

Pour contourner cette difficulté de définir le tourisme, essayons de déterminer comment ceux et celles désignés comme touristes sont appréhendés par leurs contemporains.

Par le passeport

Le fait d'avoir des papiers d'identité est une grande transformation sociale qui s'accélère au XVIII^e siècle (Denis 2008), alors que se développe en parallèle l'activité touristique. Il institue de nouveaux codes de l'identité individuelle. Dès le XVI^e siècle, les voyageurs ont pris l'habitude de se munir de recommandations et d'attestations pour circuler dans les pays où ils peuvent être considérés comme « étrangers ». Généralement, le document donne le nom et le lieu d'origine du porteur. Il atteste aussi des bonnes mœurs et de l'absence d'épidémie. Il supplée les témoignages et les garanties interpersonnelles : appartenance à une famille connue, par exemple.

Durant la période médiévale, ces documents prennent la forme du sauf-conduit. Il est délivré par l'autorité souveraine à ceux qui entrent sur ses terres, comme les marchands. Au XVI^e siècle, alors que s'affirment les États territoriaux, ces documents se généralisent. Depuis 1548 au moins, les États allemands restreignent les déplacements des classes modestes, la Diète impériale ayant stipulé cette année-là que la « populace sans maître » (les gens privés de personnes répondant d'eux) doit être en possession de documents de voyage impériaux pour traverser ces territoires sans obstacle. À défaut, la personne sera expulsée (Torpey 1998, p. 54). Au XVII^e siècle, en France, le gouvernement monarchique tente également de limiter voire d'interdire la sortie du royaume à certaines catégories de population : les pèlerins, les protestants, les nouveaux convertis, en obligeant les voyageurs à se munir de passeports royaux pour passer la frontière ou s'embarquer pour un port étranger. À partir de la guerre de Trente Ans, il existe aussi des passeports de guerre, pour les personnes et les marchandises, nécessaires pour circuler dans les zones de guerre et les pays occupés. Avec la récurrence des « pestes » aux XVI^e et XVII^e siècles, les autorités prennent l'habitude d'exiger des étrangers la présentation d'un billet de santé (peut-être inspiré de la patente de santé pour navire) : ce billet apparaît en Italie au XV^e siècle, il est utilisé en France dès la première moitié du XVII^e siècle.

Le passeport est un document rare dans les archives pour le XVIII^e siècle mais ce n'est pas une pratique marginale. Qui le délivre en France ? Le curé, le maire, le seigneur, le Roi, etc. Le passeport est donc le produit d'une personne dont on reconnaît l'autorité. Malgré cette diversité de producteurs, les formes sont relativement stables au XVIII^e siècle : le nom et le prénom (ou le surnom), la profession (qu'on lie alors à un genre de vie) et l'appartenance sociale (pour le curé, la paroisse), sachant que le porteur est souvent déclaré « natif de », c'est-à-dire qu'il est né à cet endroit mais, surtout, que ses parents y vivent. L'historien Daniel Roche voit dans le développement de la mobilité à cette époque une réaction paradoxale de méfiance envers la modernité, une volonté des États de la contrôler et de la limiter. Elle s'inscrit également dans la stabilité des structures étatiques et, progressivement, des carrières administratives (Roche 2003, p. 363-371).

Le passeport moderne est le produit du siècle des Lumières. C'est l'avènement de l'individu, et l'adoption systématique de son signalement. Jusqu'alors, n'étaient signalés que les criminels et les déserteurs. En France, une ordonnance royale de 1718 contre le vagabondage oblige tout voyageur à se munir d'un certificat où figurent les signes particuliers qui permettront de le reconnaître ; une disposition similaire est prise au début du règne de Frédéric-Guillaume 1^{er} de Prusse dans les années 1710 (Torpey 1998, p. 54-55). L'ordonnance française est moins appliquée au milieu du siècle mais, dans les années 1780, le signalement paraît être la règle. Il est rendu obligatoire dans les passeports en 1792. Il n'est pas supplanté par la photographie, que la police du Second Empire (1852-1870) propose d'ajouter. L'identification est devenue prépondérante : les passeports commencent par certifier ou attester avant d'ordonner ou d'enjoindre de laisser passer le visiteur. En France, le Règlement de 1816 prévoit pour les Français un passeport pour l'étranger, un passeport intérieur (dans le pays ; tombé en désuétude dans la seconde moitié du XIX^e siècle) et, pour les étrangers, le dépôt du passeport d'origine au point d'entrée contre la délivrance d'un « passe » pour se rendre au lieu de destination. Le passeport est généralement valide pour une durée d'un an (Noiriel 1998, p. 79). La plupart des pays européens optent pour le modèle français mais, afin de protéger la liberté de voyager, des pays abrogent au cours du XIX^e siècle l'obligation de disposer d'un passeport pour toute personne entrant ou sortant du territoire, comme en Allemagne (loi de 1867), France, Angleterre, Suisse, Japon (en 1899 pour ce pays ouvert aux étrangers en 1858 mais qui oblige les étrangers à obtenir un permis depuis 1872), mais le voyageur a intérêt d'en disposer un s'il y séjourne longuement (par exemple en Allemagne et en Suisse pour des séjours de plus de six semaines). Le contrôle est, en effet, plutôt aléatoire à l'époque. Le passeport est obligatoire pour entrer en Russie ou en Indonésie (Pieron et Staszak 2025, p. 70). Les discussions pour obtenir une réglementation internationale du régime du passeport ne débute qu'avec la mise en place de la Société des Nations, dans l'entre-deux-guerres.

Aux États-Unis, cette prise en compte individuelle est plus tardive. Il faut attendre la rupture de la Première Guerre mondiale pour que les services de douane prennent moins en compte les éléments sur la race, la classe sociale, le genre ou le caractère. Avec la guerre, il s'agit de repérer les espions allemands et bolcheviks, et s'assurer du contrôle des populations voisines (Robertson 2010). Les quotas d'émigration promus par les *Immigration Acts* de 1921 et de 1924 confirment un besoin de mieux identifier les voyageurs, en lien avec un document et non plus seulement la personne physique.

Par la pratique

Le thème rousseauiste de l'homme « originel » (avec sa version marxiste de l'individu libéré de façon plus ou moins illusoire du « mal » capitaliste (voir l'essai critique

éditorial d'Aude Vidal (Vidal 2025)) imprègne l'univers du tourisme. Comme un paradoxe, l'imaginaire touristique est nourri par un discours antitouristique tenu par des écrivains, des essayistes, mais aussi par les touristes eux-mêmes, depuis le XIX^e siècle (Gay 2024). Par-delà les critiques que le voyageur adresse au touriste, il en est une qui les sous-tend toutes : il reproche au touriste de banaliser le monde – voire de « désacraliser » le monde du voyage (Amirou 1995, p. 22-27). Pour le sociologue Olivier Burgelin, « si nous examinions non pas comment le tourisme est jugé, mais comment il est pratiqué, ne serions-nous pas obligés de constater que cette activité, si vivement contestée au niveau des jugements, est pratiquée dans un climat parfaitement paisible et sans nulle contestation au niveau de la pratique ? [...] En fait, les seules choses que nous puissions opposer, ce sont deux expériences : tout indique que ce sont les mêmes individus qui contestent violemment le tourisme quand l'heure est à le juger, et qui le pratiquent sans problèmes quand l'heure est venue de partir en vacances » (Burgelin 1967, p. 89).

L'espace lointain transforme l'activité où doit apparaître une confrontation avec le hors-quotidien, mais la proximité n'empêche pas le mythe de l'aventure (Venayre 2002). Pour parvenir à faire face, l'individu ou le groupe doit avoir une connaissance précise des dangers, une compréhension des difficultés, en particulier vis-à-vis des possibilités d'accueil (normalisation des hôtels, organisation des transports), éventuellement un précis de bonnes conduites pour éviter la génération de conflits. Un espace connu et défini – un territoire de loisirs – est progressivement défini, que la population bourgeoise s'approprie, et dans lequel l'exploration doit être facilitée, avec l'aide des associations sportives et de tourisme. L'aménagement des sites permet alors une reproduction des itinéraires (Schut et Levet-Labry 2012).

Il ne faut pas exclure que la pratique s'accompagne, dans certains cas et souvent à ses débuts, d'une présence de la domesticité. Nous sommes très peu renseignés sur ces compagnons de voyage qui sont, eux aussi, confrontés à l'altérité. Des personnes proposent même (nous avons la trace de quelques offres d'emploi en ce sens au moment de la période du Grand Tour notamment) de se mettre au service du touriste désireux d'avoir un guide spécial pour préparer le voyage et faciliter l'intégration du visiteur. L'échelle sociale de la connaissance de la pratique est donc autant au niveau de l'individu que du cadre social dans lequel il vit.

Le tourisme comme objet

Le tourisme est souvent perçu comme un objet d'estimations statistiques : c'est un ensemble de consommation de biens et de services liés aux déplacements des personnes qualifiées de touristes. L'expression « système touristique » (doté d'une certaine autonomie informant ainsi les lieux et les pratiques selon les règles en vigueur)

est utilisée dès 1960, pour des raisons statistiques, alors que le secteur d'activité est connu pour être dispersé et globalement peu organisé. L'usage de cette expression est plus fréquent à partir de la seconde moitié des années 1980, alors que se diffuse l'idée de territorialisation.

Le tourisme ne peut pas être vu comme « un phénomène monolithique et statique » (Graburn 1983, p. 17). En 1976, C. Kaspar estime qu'il ne peut pas être compris hors du contexte global des activités économico-sociales (Kaspar 1976). Appréhender son évolution, c'est questionner la dimension socioculturelle du phénomène et son ancrage dans l'histoire des cultures. Pour l'anthropologue Valere Smith, il s'agit d'une activité dépendant de trois éléments opérants : un revenu discrétionnaire, un temps de loisir et une mobilité (Smith 1989). Richard Sharpley en conclut que le tourisme est le reflet de la société. Les approches traditionnelles s'accordent toutefois pour le voir comme une sphère distincte et reconnaissable d'activité sociale et économique. Le présent ouvrage s'est tout particulièrement nourri des travaux scientifiques de l'Équipe MIT qui, en France, a généré au tournant du XXI^e siècle un ensemble de réflexions pour déterminer la pertinence de cet objet de recherche, et donc aider à mieux le définir (Knafou 2018). Activité humaine à la fois temporelle et spatialement séparée de la vie quotidienne, qui implique une mobilité choisie, elle est à l'origine d'un secteur d'activité multisectoriel, présentant un impact local sur les ressources humaines et physiques (Sharpley 2018, p. 27-28).

À quoi se limite-t-il ? Les objets mêmes qui utilisent ou servent le tourisme peuvent être mal définis. Il n'existe ainsi pas de définition légale de l'hôtel en France et aux États-Unis, où la jurisprudence évoque, après la dimension publique du lieu, le mobilier, les services, la décoration. En France, l'activité hôtelière est précisée par des textes réglementaires liés au Code du tourisme et au Code du commerce, qui la définissent comme une activité commerciale et non civile, ce qui entraîne des conséquences importantes notamment quant à son mode d'exploitation (à travers notamment une société commerciale et non une société civile) et le régime fiscal de taxation. Dans ce cadre, le professionnel a des devoirs fiscaux ainsi que des responsabilités civiles et pénales relatives aux biens, à la sécurité mais aussi de signalement de clients suspects aux autorités, avec faculté discrétionnaire de refuser l'accueil des voyageurs (Harismendy 2016, p. 13-16). Travailler le tourisme, c'est intégrer des éléments qui ne sont pas monofonctionnels, notamment à l'origine du phénomène. Le degré de complexité peut s'avérer important puisque l'activité touche l'économie, les cultures, les dimensions sociales, par les liens très nombreux entre hôtes et fournisseurs de services et de produits. Son extension, en dehors des composantes strictement liées à l'hospitalité, est à prendre à compte, plus ou moins visible selon les périodes historiques, sachant qu'il est parfois difficile de déterminer ce qui revient au touriste et ce qui revient aux autres populations.